

VOUS VOULEZ NOUS AIDER ?

L'orgue de l'église Saint-Martin de Rennes est propriété privée de la paroisse dont la naissance est postérieure à la loi de 1905. De ce fait, **aucune subvention publique ne peut être versée pour l'entretien** régulier et de l'église et de son mobilier. C'est pourquoi, nous organistes, chanteurs de la chorale, paroissiens, **nous avons créé une association** "la chorale et les amis de l'orgue de Saint-Martin de Rennes" en 1981, pour **promouvoir la vie musicale liturgique et classique, former des choristes et des organistes et entretenir l'instrument "royal"**. C'est dans ce cadre que nous organisons chaque année **des concerts** dont les bénéfiques, lorsqu'il y en a, **servent entièrement à l'entretien et au maintien de l'orgue en bon état de fonctionnement.**

Depuis 2011, nous avons obtenu en tant qu'association de bénéficier des dispositions délivrées par la Direction Générale des Finances Publiques au terme desquelles, les **dons reçus ouvrent droit à avantage fiscal** conformément aux articles 200-1-b et 238 bis-1-a.

Ainsi, en contrepartie de votre don, l'association "la chorale et les amis de l'orgue de Saint-Martin de Rennes" **s'engage à vous adresser un reçu fiscal.**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

OUI, je soutiens l'orgue de l'église Saint-Martin de Rennes et je participe aux frais d'entretien et de promotion du tricentenaire de l'instrument pour une somme de euros. Par Chèque n°

Somme en toutes lettres :

.....

Fait à Le

Signature :

Merci de joindre votre règlement par chèque bancaire à l'ordre de "Association la chorale et les amis de l'orgue de Saint-Martin de Rennes" et de le retourner à l'adresse suivante :

Yvan de Boudemange, trésorier de l'association
"La chorale et les amis de l'orgue de Saint-Martin de Rennes"
11 allée Claude Debussy • 35760 Saint-Grégoire

L'association bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons qu'elle reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.